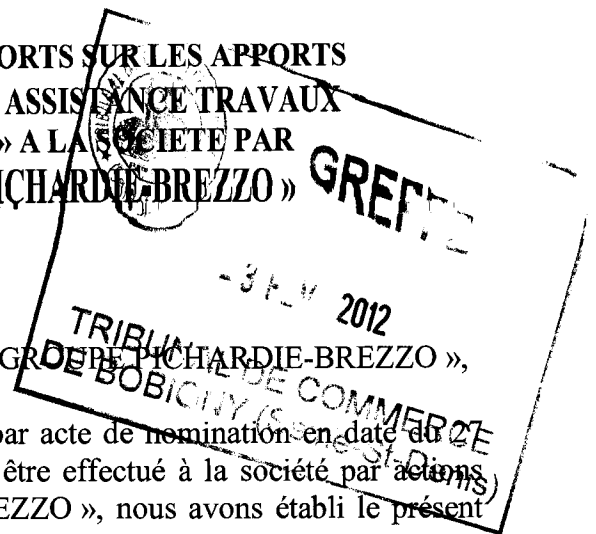


**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS
DE PARTS SOCIALES DES SOCIETES « ASSISTANCE TRAVAUX
PUBLICS SERVICE » ET « AXROAD » A LA SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE « GROUPE PICHARDIE-BREZZO »**



Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « GROUPE PICHARDIE-BREZZO »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par acte de nomination en date du 27 octobre 2011, concernant l'apport en nature devant être effectué à la société par actions simplifiée dénommée « GROUPE PICHARDIE-BREZZO », nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 223-33 du Code de commerce.

L'évaluation de l'apport en nature a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport établi par Monsieur Patrick PICHARDIE et Madame Yannick PICHARDIE née BREZZO, futurs actionnaires, en date du 16 décembre 2011, sous réserve de la ratification de ce projet par l'ensemble des actionnaires. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Description de l'opération . nature et objectifs

L'opération consiste en l'apport de la totalité des parts sociales et actions détenues par Monsieur Patrick PICHARDIE et par Madame Yannick PICHARDIE née BREZZO sur les sociétés suivantes

- « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE », SAS au capital de 60 000 euros, dont le siège social se situe 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND ,
- « AXROAD », SARL au capital de 55 000 euros, dont le siège social se situe 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND.

Monsieur Patrick PICHARDIE apporte la totalité des parts sociales et actions qu'il possède dans .

- la SAS « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE », soit quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) actions ,
- la SARL« AXROAD », soit sept cent soixante-dix (770) parts.

Madame Yannick PICHARDIE née BREZZO apporte la totalité des actions qu'elle possède dans la SAS « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE », soit cinq (5) actions.

Ces apports sont effectués dans le cadre d'un apport en nature composant une partie du capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

1.2 Société dont les parts sociales et actions sont apportées

1.2.1 La société « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE » est une société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros divisé en 750 actions de 80 euros de nominal chacune, dont le siège social est situé 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND.

Son objet social est

- la location se rapportant aux domaines du bâtiment et des travaux publics,
- toutes les prestations de services effectuées sur le matériel de travaux publics et la formation, le négoce de matériels de travaux publics neufs et occasions et de pièces détachées,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques et financières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Elle a été créée le 30 mars 1995 et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 400 819 330.

1.2.2 La société « AXROAD » est une société à responsabilité limitée au capital de 55 000 euros divisé en 1 100 parts sociales de 50 euros de nominal chacune, dont le siège social est situé 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND.

Son objet social est

- les prestations de service effectuées sur le matériel de travaux publics et la formation, le négoce de matériel neuf et occasion de travaux publics et de pièces détachées ,
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ,
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle a été créée le 1^{er} décembre 2009 et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 520 352 626.

1.3 Société bénéficiaire de l'apport

La société « GROUPE PICHARDIE-BREZZO » est constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée dont le siège social sera situé 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND.

Son objet social est

- la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés, toutes prestations de services utiles à ces sociétés ,
- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ,
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Apports des titres de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE

2.1.1 Nature des apports

L'apport est constitué par les quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) actions que possède Monsieur Patrick PICHARDIE dans la société par actions simplifiée « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE » ainsi que par les cinq (5) actions que possède Madame Yannick PICHARDIE née BREZZO dans la société par actions simplifiée « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE ».

2.1.2 Evaluation de la société

L'estimation des actions a été réalisée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et d'une situation comptable au 30 septembre 2011. Les méthodes d'évaluation retenues reposent sur la valeur de rendement, un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation et l'actif net réévalué de la société.

Valeur de rentabilité

Cette valeur est obtenue en déterminant le résultat net moyen pondéré des exercices 2007 à 2010, puis en actualisant le résultat obtenu au taux de 7 % majoré d'une prime de risque de 100 %. Ce calcul nous donne une valeur de la société égale à 1 249 927 euros.

Valeur basée sur l'Excédent Brut d'Exploitation

Cette valeur est déterminée en appliquant un coefficient multiplicateur de 5 à l'excédent brut d'exploitation moyen dégagé au cours des exercices 2007 à 2010. Ce calcul nous conduit à une valeur de l'entreprise égale à 1 396 476 euros.

Actif net corrigé

Compte tenu, d'une part d'une situation nette comptable égale à 1 373 992 euros sur la base du bilan arrêté au 31 décembre 2010, montant confirmé par la situation établie au 30 septembre 2011, et d'autre part du fait que le fonds de commerce est valorisé à l'actif du bilan, nous estimons que la valeur de la société peut être évaluée sur la base de l'actif net qui est égal à 1 373 992 euros.

Synthèse

La moyenne de ces trois méthodes d'évaluation, basées sur le rendement, un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation et l'actif net réévalué, permet d'arriver à une valeur d'entreprise égale à 1 340 132 euros, arrondi à 1 350 000 euros, soit 1 800 euros par action.

2.1.3 Evaluation de l'apport des titres de la société ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE

Par conséquent, les quatre cent quatre-vingt-quatorze (494) actions que possède Monsieur Patrick PICHARDIE dans la société par actions simplifiée « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE » sont évaluées à la somme de huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cents (889 200) euros et les cinq (5) actions que possède Madame Yannick PICHARDIE née BREZZO dans la société par actions simplifiée « ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE » sont évaluées à la somme de neuf mille (9 000) euros.

2.1.4 Rémunération des apports

Pour rémunérer l'apport des actionnaires, la société « GROUPE PICHARDIE-BREZZO » va créer huit cent quatre-vingt dix-huit mille deux cents (898 200) actions nouvelles de un (1) euro chacune, soit huit cent quatre-vingt dix-huit mille deux cents (898 200) euros.

2.2 Apports des titres de la société AXROAD

2.2.1 Nature des apports

L'apport est constitué par les sept cent soixante-dix (770) parts sociales, numérotées de 1 à 70 et de 251 à 950, que possède Monsieur Patrick PICHARDIE dans la société à responsabilité limitée « AXROAD ».

2.2.2 Evaluation de la société

L'estimation des parts sociales a été réalisée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et d'une situation comptable au 30 juin 2011. Compte tenu qu'il n'a été établi à ce jour qu'un seul bilan pour cette société, la méthode d'évaluation retenue repose uniquement sur l'actif net de la société, qui s'établit à 62 720 euros, arrondi à 66 000 euros, soit 60 euros par part.

2.2.3 Evaluation de l'apport des titres de la société AXROAD

Par conséquent, les sept cent soixante-dix (770) parts sociales, numérotées de 1 à 70 et de 251 à 950, que possède Monsieur Patrick PICHARDIE dans la société à responsabilité limitée « AXROAD » sont évaluées à la somme de quarante-six mille deux cents (46 200) euros.

2.2.4 Rémunération des apports

Pour rémunérer l'apport de l'actionnaire, la société « GROUPE PICHARDIE-BREZZO » va créer quarante-six mille deux cents (46 200) actions nouvelles de un (1) euro chacune, soit quarante-six mille deux cents (46 200) euros.

2.3 Apport global

Le montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature sera égal à la somme des apports suivants

- l'apport en numéraire qui s'élève à la somme de soixante-quinze mille six cents (75 600) euros,
 - l'apport en nature qui s'élève à la somme de neuf cent quarante-quatre mille quatre cents (944 400) euros,
- soit un capital global de un million vingt mille (1 020 000) euros.

3. Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour

- contrôler la réalité des apports,
- analyser les méthodes de valorisation des apports,
- analyser l'impact éventuel des événements postérieurs à la date de fixation initiale de la valeur des parts et actions des sociétés ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE et AXROAD,

- analyser la valorisation des actions de la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO en rémunération des apports,
- analyser et valider l'équité de la rémunération des apports.

En particulier

- nous avons rencontré la direction juridique et financière des sociétés en présence de leur direction comptable,
- nous avons pris connaissance des rapports d'évaluation,
- nous avons examiné les rentabilités actuelles et prévisionnelles des sociétés ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE et AXROAD,
- nous avons rapproché la valeur retenue pour la valorisation des parts des sociétés ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE et AXROAD avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées.

4. Conclusion

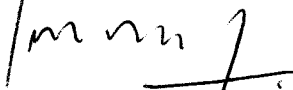
En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à neuf cent quarante-quatre mille quatre cents (944 400) euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Toulouse, le 26 décembre 2011

Philippe ROUGIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse



Philippe ROUGIER

Expert Comptable Commissaire aux Comptes

Siret 433 414 810 00013

Carré Wilson 64, rue Benjamin Baillaud

31500 TOULOUSE

Tél.: 05 61 81 81 80 / Fax 05 61 81 81 90